Finafrica Bulletin

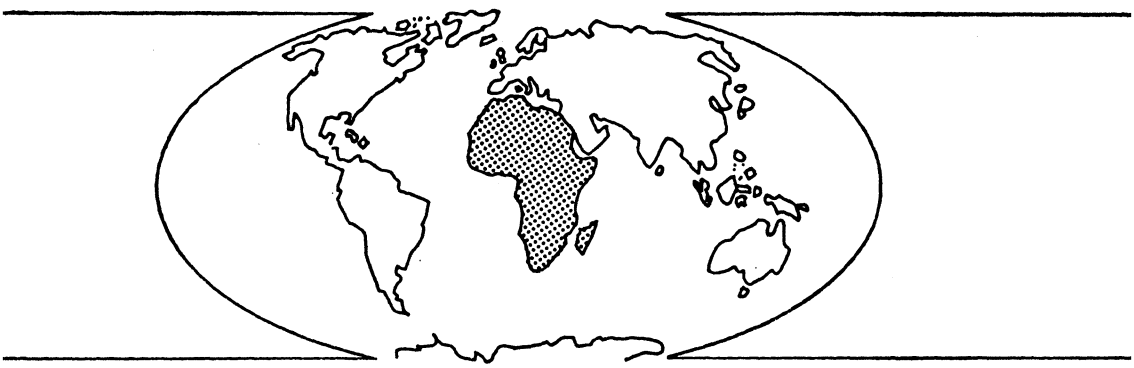


CASSA DI RISPARMIO DELLE PROVINCIE LOMBARDE

1 - 1975 - II

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:21:19 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

Finafrica Bulletin



CASSA DI RISPARMIO DELLE PROVINCIE LOMBARDE

1 - 1975 - II

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:21:19 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

BOARD OF EDITORS **CONSEIL DE REDACTION**

MANAGING EDITOR DIRECTEUR

Arnaldo Mauri
(Università di Milano)

Francesco Arcucci (Università di Parma), Sergio Bortolani (Università di Urbino), Paolo Mottura (Università di Parma), Roberto Ruozi (Università « L. Bocconi »)

ASSISTANT EDITOR ASSISTANT DE REDACTION

Mario Masini
(Università di Genova)

Contents

LEGISLATIVE SUPPORT OF AGRICULTURAL CREDIT INSTITUTIONS IN AFRICA *by Dennis Mylonas* 3

THE COST OF AGRICULTURAL CREDIT SUPPLIED BY INSTITUTIONAL SOURCES *by Vincenzo Nesci* 21

MONEY AND CREDIT IN AFRICA 22

ITALIAN SURVEY 26

AFRICAN SURVEY 30

BOOK REVIEWS 33

Sommaire

LES BASES LEGISLATIVES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AGRICOLE EN AFRIQUE *par Dennis Mylonas* 11

LE COUT DU CREDIT AGRICOLE OCTROYE PAR LES SOURCES INSTITUTIONNELLES *par Vincenzo Nesci* 12

MONNAIE ET CREDIT EN AFRIQUE 22

NOUVELLES ITALIENNES 26

NOUVELLES AFRICAINES 30

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE 33

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:21:19 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

LE COUT DU CREDIT AGRICOLE OCTROYE PAR LES SOURCES INSTITUTIONNELLES

1. Le coût du crédit peut prendre une signification et une valeur très différentes pour le bailleur de fonds et pour le destinataire. Pour le premier, il est représenté par tous les frais inhérents au financement, pour le second, par contre, il représente — suivant ce qu'affirme G. Dell'Amore (1) — le prix du crédit, c'est à dire: « le coût monétaire global sur lequel se fonde la politique d'endettement des entreprises lorsqu'elles doivent pourvoir aux capitaux nécessaires aux exigences financières de la production ».
Très souvent, on tend erronément à confondre cette valeur avec le taux d'intérêt, que d'aucuns considèrent comme la seule indication valable sur le prix du crédit. Sans vouloir méconnaître l'importance des taux actifs nominaux, rappelons toutefois qu'il ne s'agit là que d'un des divers éléments qui forment le coût global du financement et pas même du plus important.
Pour démontrer le bien-fondé de cette affirmation, nous allons essayer de dégager les principaux éléments qui influencent le coût du crédit agricole octroyé par les sources institutionnelles en examinant séparément les différentes composantes du coût même s'il est difficile et parfois erroné de vouloir séparer l'influence des uns de celle des autres (2).

2. Rappelons tout d'abord le coût de la collecte des fonds destinés à l'investissement.
La structure particulière du marché du crédit dans les pays émergents influence considérablement, sur le plan statique et dynamique, la composition des passifs des établissements bailleurs de fonds. Les banques commerciales et les établissements spécialisés tirent leurs fonds de la collecte des dépôts du public. Or, un certain nombre de facteurs négatifs empêchent la formation et l'accumulation régulières de l'épargne et des excédents financiers chez les particuliers aussi bien que dans les entreprises ou dans l'Administration Publique. Des difficultés analogues se dressent devant les établissements qui essaient de s'approvisionner, par d'autres voies que les dépôts, sur les marchés financiers qui, dans ces pays, sont encore à l'état embryonnaire.
La faible monétisation de l'économie, les bas revenus monétaires de la plus grande partie de la population, le taux de croissance modéré du revenu en

(1) Voir. G. DELL'AMORE, *Economia dei saggi attivi bancari*, Giuffrè, Milan 1971, p. 155.

(2) Il est évident en effet que chaque élément perd de sa signification lorsqu'il est isolé de l'ensemble des autres conditions qui déterminent réciproquement le prix, expression unitaire d'un système de valeurs.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

soi, la persistance de formes traditionnelles d'investissement dues le plus souvent à des motifs non exclusivement économiques, la diffusion de sociétés de secours mutuel agissant à l'échelon du village et la subsistance d'une conception très large de la famille patriarcale, voilà quelques-uns des facteurs qui entravent considérablement la formation et la mobilisation de l'épargne. De plus, si l'on y ajoute le manque d'éducation économique, la subsistance de traditions anciennes et de croyances religieuses, le manque de confiance dans les institutions financières et les nombreux défauts d'organisation que présentent ces dernières — mauvaise articulation territoriale, facilités limitées en ce qui concerne l'épargne — les difficultés de collecte des fonds à investir dans l'agriculture apparaissent dans toute leur gravité (3).

Ces difficultés sont d'ailleurs encore plus marquées pour les établissements non spécialisés qui préfèrent investir dans d'autres secteurs moins risqués et plus rémunérateurs les fonds déposés par le public.

Sortir de cette situation n'est guère simple et les remèdes qu'on pourrait y apporter auraient tous pour effet de faire monter le coût de la collecte. Il faudrait avant tout organiser de vastes campagnes publicitaires d'information capables de persuader les épargnants actuels et les épargnants potentiels à se servir des services bancaires, puis il faudrait augmenter considérablement les taux d'intérêts passifs pour inciter ces épargnants à préférer le dépôt bancaire à toute autre forme d'épargne traditionnelle comme la thésaurisation, l'achat de bijoux, de têtes de bétail etc.

En l'absence de telles mesures, et pour les raisons sus-mentionnées, les fonds dont l'agriculture peut disposer ont une origine commune dans la plupart des pays considérés et proviennent principalement du budget de l'Etat et des aides ou des prêts internationaux.

Une estimation du coût des ressources tirées du budget de l'Etat se présente difficile et ne peut être faite sans une analyse préalable des tendances générales de la politique économique de chaque gouvernement. Il faut tenir compte, notamment, des orientations de l'Etat en matière de politique d'endettement et de ses décisions en ce qui concerne l'intervention des pouvoirs publics dans le marché du crédit et tout particulièrement dans celui des prêts en faveur de l'agriculture.

(3) Pour une analyse plus approfondie sur ce sujet voir A. MAURI, *Il mercato del credito nei paesi sottosviluppati*, Giuffrè, Milan 1966.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

En dehors de certains pays particulièrement nantis de ressources naturelles — pétrole et autres matières premières — la plupart des Etats africains présentent en effet une balance des paiements structurellement déficitaire qui conditionne lourdement les marges de manoeuvre des Autorités gouvernementales.

Le recours aux prêts étrangers pour combler ces déséquilibres oblige les Autorités monétaires à adopter une politique monétaire restrictive rendue souvent problématique par les exigences du secteur tertiaire et surtout de l'Administration Publique. Ces facteurs, ajoutés à l'impossibilité de mobiliser de fortes quantités d'épargne intérieure, réduisent encore le volume de fonds disponibles pour l'agriculture.

Quoi qu'il en soit, le coût que la collectivité doit supporter lorsqu'elle choisit une politique de crédit agricole financée par le budget ne pourra être calculé que si l'on estime le coût-opportunité de l'investissement des maigres ressources disponibles dans des secteurs économiquement plus rémunérateurs ou socialement plus féconds.

La situation d'équilibre sera celle où le coût-opportunité variera en fonction du montant de l'intervention prévue, et lorsque cette dernière sera considérée indifférente — à l'échelon macroéconomique — par rapport aux différents types d'intervention de l'Etat.

Une telle affirmation n'est cependant pas valable à l'échelon de l'établissement bailleur de fonds, car sa gestion est fortement influencée par le fait que le programme établi doit se baser sur la création d'un fonds de dotation ou sur l'octroi d'allocations en compte d'intérêt ou en compte capital ou encore sur l'intervention de la Banque centrale moyennant le refinancement de certaines opérations à des conditions de faveur (4).

Quel que soit le chemin que l'on décide de suivre, il est clair que l'établissement bailleur de fonds devra affronter un coût différent chaque fois que changent les modalités de l'intervention de soutien qu'il aura choisie.

Ainsi, les conditions de taux établies par la Banque centrale pour son intervention ou le fait de verser directement à l'agriculture les fonds prévus, au lieu de les faire passer par un établissement financier, auront-ils une importance décisive. Et même là où l'on procèderait à la création d'un fonds de

(4) Voir sur ce sujet P. MOTTURA, *Saving mobilization in developing African countries*, U.N.E.C.A., 1974 et A. MAURI, *Il contributo delle Casse di Risparmio alla mobilitazione del risparmio in Africa*, Giuffrè, Milan, 1972.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

dotation il pourrait y avoir des frais considérables car il est assez fréquent que l'établissement soit tenu à rémunérer régulièrement ce fonds.
Par contre, lorsque les établissements de crédit s'alimentent par le recours direct aux prêts étrangers à court, moyen et long terme, il est plus facile de calculer le montant des charges qui grèvent la gestion financière, mais ce montant tend à être élevé.
En effet, en dehors des taux élevés qui caractérisent de nos jours les marchés des xéno-devises, les conditions des prêts de la part d'organismes et de gouvernements nationaux et de ceux des organismes et des agences internationaux spécialisés sont loin d'être favorables. Même la Banque Mondiale a désormais aligné ses taux d'intérêt sur ceux des marchés, soit parce que sa structure et son compte économique ne lui permettent pas d'appliquer une politique différente, soit parce qu'on s'est désormais convaincus dans cet organisme que l'endettement à des taux excessivement bas favorise les investissements peu productifs et qu'en dernier ressort ceux-ci finissent par déprimer plutôt qu'activer le développement des pays débiteurs (5).
Le remboursement de ces prêts implique donc une charge particulièrement lourde pour les établissements emprunteurs et, dans leurs conditions actuelles de gestion, ceux-ci ne pourraient l'affronter sans une garantie économique gouvernementale.

3. Les différentes formes de provision influencent donc grandement le coût du crédit agricole. Dans ce coût, il faut aussi compter l'incidence considérable des frais administratifs concernant les opérations de collecte et l'administration des crédits.
Le montant de l'ensemble des frais à soutenir pour l'entretien d'une organisation territoriale capable de remplir convenablement les fonctions institutionnelles des établissements de crédit agricole est considérable. Il faut entretenir un réseau d'agences qui mettent physiquement les facilités financières au service du plus grand nombre possible d'agriculteurs, car il est bien connu que seule une bonne articulation territoriale peut promouvoir la diffusion de l'économie monétaire et la mobilisation de l'épargne latente sous différentes formes dans les campagnes. En outre, une présence capil-

(5) Seules les agences spécialisées (IDA-IFC) continuent dans la politique des prêts à longue échéance ou à date indéterminée en finançant le plus souvent des projets d'utilité publique et en demandant des garanties de plus en plus larges.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

laire dans les zones rurales permet de s'assurer un flux ininterrompu d'informations sur la marche des productions et de la commercialisation et de faciliter ainsi l'estimation de la capacité de crédit des demandeurs. Dans leur ensemble, ces frais comprennent, outre les loyers réels et figuratifs, et les frais d'entretien et d'utilisation, les frais inhérents aux achats de meubles, de matériel et d'équipements.

Il faut ensuite ajouter à ces postes, qui représentent déjà une bonne partie du compte économique, les frais correspondant aux appointements du personnel.

Il est bon de signaler à ce propos que l'activité bancaire exige à tous les niveaux du personnel expert et hautement qualifié. Cette exigence se fait particulièrement sentir chez les établissements qui se consacrent au financement de l'agriculture et qui ont une articulation territoriale capillarisée. Ceux-ci auront souvent besoin de modifier les aptitudes, la formation et les motivations de leurs cadres à tous les échelons et de les sensibiliser aux problèmes du développement. Il faudra, notamment, leur fournir une ultérieure qualification professionnelle, en plus de leur formation scolaire, permettant à un économiste d'être renseigné sur les problèmes agricoles et à un technicien agricole ou à un agronome de connaître, au moins dans leurs grandes lignes, les problèmes de la gestion bancaire.

On doit en outre faire encore un effort pour transformer des individus traditionnellement accoutumés à vivre dans des zones urbaines relativement confortables et riches, en employés capables de s'intéresser aux problèmes parfois marginaux des agriculteurs et de s'adapter aux privations qu'implique la vie dans les zones rurales.

Il va sans dire qu'une solution satisfaisante de tous les points mentionnés plus haut représente des frais additionnels pour les établissements qui sont obligés de supporter le poids des carences du système scolaire et des aptitudes traditionnelles de la population.

Les frais du personnel seront encore plus lourds si la banque ne se limite pas à octroyer des crédits mais s'occupe également d'en contrôler l'utilisation en vue de fournir aux agriculteurs l'assistance technique que d'autres organismes, prédisposés à cet effet, négligent de leur donner. Rares sont cependant — en Afrique tout au moins — les établissements assurant ce service qui souvent se borne à quelques programmes limités en faveur de telle ou telle catégorie d'agriculteurs ou de telle zone géographique. Toutefois,

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

dans certains pays on commence petit à petit à se convaincre qu'une augmentation quali-quantitative de la production de l'exploitation financée, qui se trouve ainsi en mesure de mieux répondre à ses engagements et de mieux affronter de nouveaux investissements, se révèle avantageuse pour l'établissement créditeur également. On peut donc prévoir que dans les années à venir un nombre croissant d'établissements développera ce genre de service, de façon autonome ou en coopération avec le Ministère de l'Agriculture, ce qui nous amène à prévoir que cet élément de coût aura tendance à augmenter.

4. On doit encore considérer comme une charge ultérieure pour l'établissement de crédit les frais inhérents à l'instruction, l'érogation et l'administration des prêts agricoles. Ces frais dépendront directement du type plus ou moins complexe de procédures qui règlent l'analyse, l'octroi et la mise à disposition du montant octroyé. Sans oublier les frais inhérents à la constitution physique du dossier (imprimés et autres) la composante principale est représentée par le coût de l'information, qui est à la base de toute estimation correcte d'une demande de crédit.

Dans toute transaction de crédit, en effet, le prêteur échange une immédiate disponibilité de caisse contre un reflux futur et incertain de paiements, tandis que l'emprunteur obtient les moyens financiers dont il a besoin en fonction de son habileté professionnelle et d'une capacité d'accumuler des revenus lui permettant d'honorer ponctuellement les engagements qu'il a souscrits. Mais, tandis qu'un prêteur non institutionnel peut contrôler jour après jour l'évolution de ces éléments et intervenir, s'il le faut, pour porter remède à un changement de situation, un établissement de crédit doit se procurer, avant de décider l'octroi d'un prêt, le plus grand nombre possible d'informations pour réduire au minimum les risques de non-remboursement.

Il faudra donc qu'un personnel spécialisé procède à l'analyse des biens patrimoniaux et de la situation financière de l'exploitation agricole en dressant un tableau de sa situation actuelle aussi bien que de celle où elle se trouvera lorsqu'elle aura effectué les dépenses pour lesquelles elle a demandé du crédit.

Ce genre d'analyse ne peut être conduit que suivant la méthode de l'enquête sur place. De cette manière seulement, vu l'absence d'une comptabilité analytique chez l'agriculteur, on pourra effectuer une estimation de son patrimoine. Cette estimation sera cependant très malaisée, car on n'est pas

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

toujours en mesure d'évaluer avec précision la position d'endettement du sujet par rapport à d'autres établissements de crédit, fournisseurs ou sources non institutionnelles. On peut surmonter en partie cet obstacle en élargissant le champ de l'enquête et en effectuant des recherches plus approfondies au niveau de la communauté locale. Enfin, seul un contact direct approfondi permettra d'exprimer un jugement valable sur les capacités personnelles de l'agriculteur, sur son système d'exploitation et sur la rentabilité de sa gestion.

L'acquisition de toutes ces informations implique cependant une augmentation des coûts du fait des fréquents déplacements du personnel préposé à ce service, car souvent une seule visite ne suffit pas; de plus cette augmentation croît au fur et à mesure que la clientèle s'élargit. Par contre, le coût sera moins élevé lorsque le client est déjà connu par la banque et entretient avec elle des rapports multiples (6).

Les frais inhérents à l'octroi du crédit sont ensuite influencés par le degré d'autonomie de chacune des filiales en matière de décision. Si celles-ci se limitent à l'acceptation formelle de la demande, qui est ensuite acheminée vers le siège central compétent pour toute décision, la procédure sera encore plus longue, moins agile et certainement plus coûteuse. En outre, le manque quasi-total d'autonomie aura sûrement pour effet de désintéresser le personnel local. Celui-ci, n'ayant aucune responsabilité directe sur l'octroi du crédit, aura tendance à effectuer une analyse peu approfondie des caractéristiques de l'exploitation demandeuse de crédit, ce qui rendra la décision finale plus incertaine et, par là, plus risquée pour la banque.

5. Lorsqu'on les considère dans leur ensemble, les coûts administratifs présentent une grande rigidité, en ce sens qu'ils ne sont pas en mesure de s'adapter rapidement au volume des fonds ou d'agir à court terme sur le prix auquel on accorde les financements. Leur incidence sur la gestion ne peut donc changer sensiblement qu'en fonction du montant global des prêts accordés et des caractéristiques de ces derniers. Il en découle que ces variables détermineront la part des coûts d'administration dans la formation du revenu de gestion qui demeure le but ultime de l'activité bancaire.

(6) Cela ne peut pas arriver aux établissements se consacrant exclusivement à l'exercice du crédit agricole qui n'effectuent pas de collecte des dépôts. Pour ceux-ci en effet, le rapport avec le client s'éteint lors de la concession du crédit.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

Si l'on examine le comportement du coût d'administration moyen par unité monétaire prêtée, jusqu'à une certaine limite — représentée par la capacité de travail maxima pouvant être accompli par la structure existante — il décroît au fur et à mesure qu'augmente le montant total des crédits accordés, les frais généraux et les frais de personnel se répartissant en effet sur un ensemble de prêts quantitativement plus élevé. Par contre, les frais inhérents à l'administration des activités font augmenter le coût unitaire moyen lorsqu'augmente le nombre des opérations, ou mieux — à volume de prêt égal — lorsque leur montant moyen diminue. Autrement dit, on peut soutenir que, si l'on se rapporte au total des prêts accordés, le coût d'administration moyen par unité monétaire prêtée peut être représenté par la moyenne pondérée des coûts de chaque opération en prenant comme « poids » le nombre et le montant de toutes les opérations. Ce coût unitaire moyen est donc, pour certains intervalles donnés, inversement proportionnel au volume global des opérations et en même temps, inversement proportionnel au montant de chaque prêt, c'est à dire au montant moyen des prêts.

Une faible activité d'une filiale signifie donc sous-utilisation de sa capacité opérationnelle et, par conséquent, accroissement de l'incidence des coûts d'administration. Ce genre de situation caractérise d'ailleurs un grand nombre de guichets situés dans les zones rurales des pays émergents. En effet, la possibilité d'augmenter le volume des activités est fortement conditionnée par les caractéristiques de la zone opérationnelle. Son étendue, la densité de la population qui l'habite, l'efficacité du réseau des transports, le degré de développement de l'activité économique représentent autant d'entraves à l'utilisation optimale des facilités offertes par la banque et se répercutent de façon assez évidente sur le compte économique de celle-ci.

Une dernière composante du coût, dont il faut tenir compte, est celle qui dérive des pertes par insolvabilité du débiteur. C'est l'élément que de nombreux auteurs appellent « le coût du risque » (7).

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler que toute opération de crédit comporte, pour le bailleur de fonds, un risque de perte qui est la résultante d'un ensemble de facteurs techniques, commerciaux, financiers et économi-

(7) Voir BOTTOMLEY, *The premium for risk as a determinant of interest rates in underdeveloped rural areas*, « The Quarterly Journal of Economics », novembre 1963, vol. 77.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

ques qui se résument dans les qualités personnelles de l'emprunteur et dans la situation patrimoniale, financière et économique de son entreprise.
Le danger d'un non-remboursement des sommes prêtées est sans aucun doute plus élevé dans ces pays, et le secteur agricole est plus que tout autre exposé à ce danger (8). Ceci est dû à deux ordres de facteurs.
Les premiers, que l'on pourrait appeler « objectifs », c'est à dire déterminés par des faits indépendants de la volonté de l'agriculteur, comprennent un large éventail de faits qui peuvent aller de l'inondation ou autre aléa climatique jusqu'à la mort de l'emprunteur. L'extension de la monoculture sur de vastes zones aggrave encore les conséquences d'une calamité naturelle: la banque ne peut en effet se protéger en diversifiant ses investissements.
Parmi les facteurs qui concernent directement la capacité de l'agriculteur de produire des revenus — c'est à dire les facteurs « personnels » — on peut envisager ses capacités professionnelles, la composition de sa famille, ses habitudes et surtout son aptitude au remboursement. Plusieurs auteurs ont remarqué en effet que, dans bien des pays africains, les insolvabilités étaient dues plus souvent à des facteurs psychologiques et culturels qu'à des motifs économiques (9).
Il semble donc tout à fait dans les règles d'une bonne gestion que la banque agisse de manière à réduire l'ampleur de ses risques. En effet, il est certain que plus les risques sont élevés plus les charges qui grèvent le financier seront lourdes.
Ce genre de comportement n'est toutefois pas souhaitable de la part des établissements qui entretiennent une structure complexe — et donc coûteuse — pour l'analyse et l'estimation des demandes de crédit. On ne peut penser en effet que ces établissements supportent à la fois la charge de leur organisation administrative en plus de celle qui leur vient d'une forte masse d'insolvabilités. Ces dernières, en effet, ont parfois atteint des niveaux si hauts — même jusqu'à 80% des prêts octroyés — qu'elles ont provoqué la faillite des établissements créditeurs. Et même là où l'on n'a pas atteint un déséquilibre aussi pathologique entre les prêts accordés et leur remboursement, on

(8) Très important s'avère aussi le risque inhérent à la perte de pouvoir d'achat de la monnaie et ce risque devrait donc être couvert par le prix.

(9) L'apparition de cette mentalité est en grande partie une conséquence de la domination coloniale qui, en créant des établissements spécialisés dans le financement de l'agriculture indigène, avait créé une confusion entre l'idée de crédit et celle de bienfaisance ou de récompense pour des motifs politiques.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms

a eu, dans bien des cas, un alourdissement des frais de gestion de ces établissements, pour lesquels une masse d'insolvabilités entre 20 et 50% de l'ensemble des crédits accordés représente d'un côté une diminution de leur capacité de crédit, et de l'autre l'accroissement des charges financières qu'ils doivent supporter sans tirer aucun bénéfice des prêts précédemment accordés.

D'autre part, le recours aux garanties collaterales, soient-elles personnelles ou réelles, ne sert pas à grand-chose. Leur exécution s'avère toujours très difficile pour des raisons d'ordre économique, comme l'absence d'un marché sur lequel effectuer la vente à des conditions avantageuses, et d'ordre social comme l'impopularité de la mesure et la résistance à l'achat de la part du groupe auquel le débiteur appartient.

Tous ces éléments du coût devraient donc contribuer à la formation du prix du crédit et ce dernier devrait être établi de façon à couvrir l'ensemble des frais sans troubler l'équilibre de la gestion.

Vincenzo Nesci

THE COST OF AGRICULTURAL CREDIT SUPPLIED BY INSTITUTIONAL SOURCES

SUMMARY

The author analyses the main elements affecting the cost of agricultural credit supplied by institutional sources, and reviews separately the different components which determine its price. First of all, he considers the collecting charges of investment funds, for they differ by origin as well as by method of supply: deposits of banks and specialized institutions, national budget resources, international loans and credit aids. Administrative charges are another factor which weigh heavily both as regards collecting operations and loan grants and management. A further burden for the credit institution results from the expenses due to the investigation, assignment, and management of agricultural loans, since they are directly linked to the more or less complicated set of rules governing the examination, grant, and actual disposal of the amount made available for the farmer. A final cost component financial institutions must duly consider and take into account derives from losses due to the borrower's insolvency.

This content downloaded from 193.204.248.149 on Mon, 19 Jan 2026 08:56:27 UTC
All use subject to https://about.jstor.org/terms